

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, Violaine BUCCI-KURSNER, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Paul BESOMBES, Christophe GSELL (P. M. TISON), Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE).

Secrétaire de séance : M. PELLERIN.

Finances :

FINANCES COMMUNALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET AMENAGEMENT –AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENTS (CP) – AJUSTEMENT DES AP ET CP POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

DL20250922_09

Présents : 25

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Rapporteur : M. Pujol – VU en C^e finances du 17/09/2025

En raison de l'ouverture du bâtiment prévue en septembre, il est nécessaire d'anticiper l'inscription de crédits supplémentaires dès 2025. Initialement programmés en partie en 2026, ces crédits doivent être avancés afin de couvrir l'intégralité du règlement du solde des travaux, les révisions de prix, ainsi que les dépenses liées à la mise en service du bâtiment.

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ➡ VALIDE la modification de l'autorisation de programme suivante ;
- ➡ S'ENGAGE à inscrire au BP2025 le montant des crédits de paiements comme indiqué dans le tableau ci-après (l'inscription sera officialisée dans le cadre du vote d'une décision modificative).

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) et CREDITS DE PAIEMENTS (CP) – BUDGET 2025							
N° / DEL	Intitulé de l'AP	Montant des AP (€)		Montant des CP (€)			
		pour mém. : AP votée / AP cumulée	Révision AP CM4.2025	Total AP cumulée 2025	Total CP déjà ouverts en N- (pour info)	CP ouverts exo.2025	Modif. CM4.2025
Dépenses							
22-1 D6.12/9 modif.18/12/23 Modif.17/06/24 Modif.12/05/25	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE	2 395 000	+20 000	2 415 000	1 595 000	750 000	+70 000

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

